

Délibération n° 2022 094

Envoyé en préfecture le 12/08/2022

Reçu en préfecture le 12/08/2022

Affiché le 12/08/2022



ID: 048-214800393-20220707-D\_2022\_094-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## L'an deux mil vingt-deux et le sept juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe Rochoux, Maire.

<u>10 Présents</u>: Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Marie-José GUILLEMETTE, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

<u>5 Absents excusés</u>: Florence FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Catherine BOUTIN, Jérôme JACQUES ayant donné pouvoir à Colette CROUZET, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

## Objet: subvention aux associations pour location de salles

Monsieur le Maire rappelle les délibérations des 9 décembre 2013 et 21 septembre 2015 décidant d'attribuer une subvention aux associations chanacoises lors de la location de la salle polyvalente et de la salle du Villard. Il rappelle également à l'assemblée qu'à la demande de la Trésorerie de Mende une délibération listant nominativement les associations concernées est nécessaire à chaque versement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

VOTE l'attribution de la subvention suivante pour la période du 6 juin 2022 au 9 juillet 2022, à savoir :

Association	Montant	Manifestation	
		Date	Objet
Comité d'animation	650 €	25 et 26/6/22	Fête votive

La secrétaire de séance,	Le Maire,
Catherine BOUTIN	Philippe ROCHOUX
Rou	TO THE STATE OF TH